

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 juin 2017

**Objet : RD - Adhésion de la Ville de La Ravoire au service commun de la direction des systèmes d'information (DSI) de Chambéry métropole - Cœur des Bauges - Transfert d'un agent de la Ville de La Ravoire à Chambéry métropole - Cœur des Bauges**

• date de convocation le 09 juin 2017

• nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 63

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fresso
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Gilles Blanc
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Jean-Maurice Venturini

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Michel André à Xavier Dullin - de Josiane Beaud à Michel Dantin - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Lionel Mithieux à David Dubonnet - de Bruno Stellan à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Christine Dioux - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Dominique Mornand - Christophe Richel

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :  
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,  
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

\*identité provisoire

## Conseil communautaire du 15 juin 2017

délibération n° 238-17 C

objet **RD - Adhésion de la Ville de La Ravoire au service commun de la direction des systèmes d'information (DSI) de Chambéry métropole - Cœur des Bauges - Transfert d'un agent de la Ville de La Ravoire à Chambéry métropole - Cœur des Bauges**

---

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que Chambéry métropole et la Ville de Chambéry ont décidé en mai 2011 de mutualiser leurs systèmes d'information, cette décision se traduisant par un regroupement de leurs équipes respectives au sein d'une direction unique rattachée à Chambéry métropole.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les agents de Chambéry ont été transférés à Chambéry métropole au sein de la DSI mutualisée.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2016, la Ville de La Motte-Servolex a rejoint ce service commun. Dans ce cadre, un agent a été transféré.

La Ville de La Ravoire, qui dispose d'un service informatique propre constitué d'un agent, souhaite à son tour rejoindre ce service commun, dépendant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

La participation à un service commun emporte le transfert de plein droit des fonctionnaires et agents non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun.

Il convient d'établir une convention de mutualisation de moyens pour la direction des systèmes d'information mutualisée. Une fiche d'impact décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents sera, à cet effet, annexée à la convention.

A ce jour, le transfert de plein droit à l'EPCI concerne un agent non titulaire de la Ville de La Ravoire qui exercera en totalité ses fonctions au sein de la DSI mutualisée.

Il est précisé par l'article L.5111-7 du code général des collectivités territoriales que les agents transférés conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 111 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (prime de fin d'année).

Il est proposé que le transfert prenne effet au 11 septembre 2017.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** l'avis du comité technique du 8 juin 2017,

**Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve l'adhésion de la Ville de La Ravoire au service commun des systèmes d'information de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à compter du 11 septembre 2017, conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer la convention qui en précise les conditions,

**Article 3 :** approuve la création, dans le cadre de cette adhésion, d'un poste de technicien principal de première classe, au 11 septembre 2017.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 238-17 C

**Objet de l'acte :** RD - Adhésion de la Ville de La Ravoire au service commun de la direction des systèmes d'information (DSI) de Chambéry métropole - Cœur des Bauges - Transfert d'un agent de la Ville de La Ravoire à Chambéry métropole - Cœur des Bauges

**Thème Préfecture :** 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 3 - Mise à disposition des services dans le cadre de prestations (articles L. 5211-4-1-II et L.5721-9 du CGCT)

**Date de l'acte :** 15 juin 2017

**Annexe :** Annexe n°1 : fiche impact - transfert agent La Ravoire;Projet de convention d'adhésion de La Ravoire au service commun DSI;

**Identifiant de télétransmission :** 073-200069110-20170615-lmc1H19653H1-DE

**Identifiant unique de l'acte :** lmc1H19653H1

**Date de transmission en Préfecture :** 23 juin 2017

**Date de réception en Préfecture :** 23 juin 2017